N° 110 - Juin 2020

SNUAS-FP magazine

le magazine du Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Questions social

Edito

Comme un arrière goût rance

Après plusieurs semaines de confinement, voilà que la vie semble vouloir reprendre son cours petit à petit, dessinant ce qu'il est désormais convenu d'appeler « le monde d'après ».
Si la crise sanitaire est inédite à bien des égards, difficile d'en dire autant des annonces politiques : ainsi, plusieurs milliards sont annoncés pour aider les entreprises quand, dans le même temps, toujours aucun montant prévu pour une revalorisation des soignants malgré les déclarations de bonnes intentions. Ne parlons même pas des autres fonctionnaires qui ont pourtant démontré à quel point leur rôle était essentiel.
Si le monde s'est arrêté pendant quelques temps, ce ne fut pas le cas de la Cour des comptes. Cette dernière a publié son rapport concernant « les médecins et les personnels de santé scolaire ». Quel rapport avec le service social me direz-vous ? On peine en effet à le saisir de prime abord à la lecture du titre de ce rapport. Et pourtant, voilà que selon la Cour des comptes, les personnels de service social sont des personnels de santé scolaire ! Cela pourrait être drôle si ce n'était pas tragique au regard des préconçus de cette Cour des comptes, dont la partialité n'a d'égal que sa méconnaissance du terrain. Ainsi, de difficultés liées aux moyens, il n'y aurait point. Pas plus que de défauts d'investissement de notre administration.

Non, non, rien de tout cela. En revanche, toujours d'après ce rapport, une opacité totale sur notre activité, pour partie liée à notre « inadmissible » boycott des statistiques et un défaut de pilotage. Un chef, un vrai, voilà ce que préconise la Cour des comptes ! Et pour cela quoi de mieux que le retour à la bonne vieille antienne de service médico-social coordonné par un médecin et dirigé par un IEN ? Oui, un monde d'après qui a un léger goût de rance, une pointe de retour en arrière, toujours accompagné de ce mépris à l'égard d'une profession qui place l'intérêt des personnes accueillies devant toute autre injonction.

La santé scolaire serait en voie de décentralisation, les concertations en cours sur la prochaine loi de décentralisation plaçant cette compétence comme devant relever des départements. La Cour des comptes, en intégrant les personnels sociaux et les psyEn dans les personnels de santé scolaire permet au gouvernement d'envisager de doubler le nombre d'agents décentralisés. La belle affaire !

Le SNUASFP FSU ne s'en laissera pas compter. Ce n'est pas en externalisant l' accompagnement des élèves que l'école ira mieux. Ce n'est pas en dissociant pédagogie et éducation que les enfants et adolescents iront mieux. Ce n'est surtout pas en niant la dimension sociale et en la diluant dans la santé que les inégalités sociales se résorberont. Si le monde d'après consiste à revenir au monde d'avant-hier, ce sera sans nous. Nous croyons à notre rôle au plus près des élèves et des familles, nous sommes convaincus que notre spécificité est indispensable au sein des établissements scolaires et nous refusons tout net toute volonté de nous placer sous le joug d'un médecin scolaire et encore moins tout scénario de décentralisation.

Brice CASTEL

Sommaire

Edito
Expression Page 2
Télétravail vs travail social Page 3 - 4 - 5
Confinement et perte des libertés Page 6-7
Le Monde d'après Page 8-9
Coordination nationale du travail social en lutte pendant la crise sanitaire Page 10
Bulletin d'adhésion Page 11

CPPAP N° 1022 S 06656

EXPRESSION

Making Of

Le 15 juin 2020

Il faut le dire, cette revue « de printemps » n'aura décidément pas été simple à fabriquer.
Les événements se sont enchaînés, les annonces officielles aussi nous plaçant à chaque fois en réaction à des évènements totalement inédits. La dernière en date est la réouverture totale des écoles le 22 juin à 2 semaines des congés d'été. C'est une bonne nouvelle tant il est indispensable que l'école retrouve toute sa place dans le fonctionnement de notre société. Mais nous qui sommes dans les établissements et qui constatons- rubalise et flèches collées au sol- la rigidité des protocoles sanitaires, nous nous demandons comment tout cela va se passer et surtout le sens qu'adultes et enfants vont mettre sur ces deux dernières semaines.
Plus que jamais il est impératif de comprendre la période que nous vivons et pour cela il est absolument nécessaire de la mettre en mots.
Nous avons donc fait le choix de compiler différents articles écrits à différents moments de cette drôle de période comme autant de focus.
Cela nous permettra aussi de ne rien oublier de ce que nous avons vécu et d'en tirer des indispensables enseignements.

Le 15 Mai 2020

Sidéré.e.s. Je crois que c'est le qualificatif qui correspond le mieux à l'état dans lequel nous nous trouvons quelques jours après avoir été déconfinés.

Notre dernière revue transpirait la lutte sociale et l'envie de vaincre. Nous nous félicitions de la convergences des luttes entre salariés du privé, du public mais aussi de la culture ou encore de la justice.

Quelques semaines plus tard, plus de banderoles, plus de slogans, plus de musique. Nous étions tous claquemurés chez nous avec interdiction de dépasser un périmètre d'un kilomètre autour de nos domiciles respectifs.

Bien sur les réseaux sociaux s'échauffèrent alors et certains crurent possibles de maintenir la lutte sur les murs virtuels... Mais maintenant que nous ressortons, nous nous rendons compte que crier des slogans avec un masque sur la bouche n'est pas des plus efficaces....

Nous n'avons rien vu venir et nous peinons à comprendre réellement ce qui se passe, ce qui s'est passé et pourquoi on sent poindre quelques scandales dans les EHPAD qui enregistrent la moitié des décès, autour des masques, inutiles au début mais que certains aimeraient rendre obligatoires partout maintenant (attention aux baillons!), sur les traitements, les vaccins et les colossaux enjeux financiers que tout cela pourrait représenter pour les laboratoires pharmaceutiques....

On sait qu'on a perdu du coté des libertés publiques et du code du travail.

Quand et comment pourrons nous récupérer ce qui nous a été oté au nom de la sécurité sanitaire ?
Mais en toile de fond reste cette peur qui tenaillait lorsque chaque soir le nombre de morts était égrainé.

Et maintenant comment repartir ?
On en est tous conscients, rien ne sera plus comme avant en tout cas pendant un temps certain.

Pour nous assistant.e.s de service social , c'est presque un métier à réinventer. On nous a mis au telétravail sans outil numérique, il a donc fallu bricoler et souvent jongler entre vie professionnelle et vie familiale qui s'entremêlaient et s'entrechoquaient. Quel bilan en tirer ?
Aujourd'hui le masque est présent dans nos entretiens ôtant deux tiers des visages, gommant la quasi totalité de nos expressions du sourire au rictus.
Est ce seulement possible de vraiment entrer en relation de cette manière ?

Et puis il y a cette crise économique et sociale qui explose et frappe violemment de nombreuses familles qui ont vu leurs ressources largement amputées. Les queues devant les points de distributions alimentaires des associations caritatives s'allongent inexorablement.

Quelles seront les vraies réponses en matière de politiques publiques ? Serons nous, nous assistant.e.s de service social, réellement efficaces pour aider durablement ces populations à traverser cette période ?

Les défis sont là, ils sont immenses.
Il nous faut les relever

Albine CAILLIÉ

Télétravail vs TRAVAIL SOCIAL

Avec la crise sanitaire et le confinement, brutalement les services sociaux ont du fonctionner en distanciel.

A l'Education Nationale, les assistant.e.s social.e.s en faveur des élèves, du personnel ou du CROUS ont du soudain s'adapter à un cadre d'intervention totalement inédit. Retour sur expériences

Souvenons nous le 16 mars, nous voici tous confinés. Pour les assistant.e.s de service social, les consignes des rectorats arrivent de manière chaotique mais finissent par placer les 3 services sociaux de l'Education Nationale en télétravail ou plutôt pour être exact en travail à distanciel.

Car dans les faits la grande majorité de nos collègues ne disposent d'aucun outil professionnel pour fonctionner. Elles doivent utiliser leurs propres moyens : téléphone personnel, ordinateur familial. Les mêmes outils qu'utiliseront leurs propres enfants pour suivre leur classe virtuelle.

Rien n'avait évidemment été pensé ou anticipé. Les cadres d'interventions classiques s'étaient désintégrés et il fallait toutefois coûte que coûte maintenir le lien avec un public élèves, familles étudiants ou personnels que nous savions en grandes difficultés.

Le confinement comme solution à la crise sanitaire avait dans le même temps des conséquences lourdes et immédiates sur le quotidien des publics que le service social accompagne :

- enfermement et promiscuité dans des logements trop petits
- amputation voire disparition des ressources financières dans des budgets deja très précaires
- isolement
- tensions accrues dans les familles, dans les fratries, dans les couples pouvant entraîner des violences.

Et pour y faire face, trois fois rien. L'urgence sanitaire avait pris tout l'espace et plus rien d'autre ne pouvait exister.

Les assistant.e.s de service social savaient tout ce qui pouvait mal se passer avec cet enfermement et elles n'avaient plus les moyens d'agir.

Comment contacter une famille lorsqu'on a qu'un téléphone portable personnel et qu'il faudrait donc mieux recourir au numéro masqué ?
Personne ne répond au numéro masqué alors on laisse des messages, on fixe des horaires de rappel, parfois dans le vide.

D'ailleurs le service social en faveur des élèves a souvent été saisi par les équipes pédagogiques pour joindre les élèves et les familles injoignables...
Et évidemment il n'y arrivait pas toujours ce qui provoquait encore d'avantage d'inquiétudes et de stress.

Et puis quand le téléphone était décroché, c'était un entretien social « à l'aveugle » qui était mené.
Comment évaluer une situation de risque pour un mineur quand on sait que ses parents sont à coté et entendent ses réponses. Et surtout que se passe t'il une fois la conversation terminée ? Et quels sont les moyens d'intervention ?

Les sollicitations pouvaient être très nombreuses, atterissant par dizaine le matin sur la boite mail : les collègues professeurs qui n'arrivaient pas à joindre un élève ou sa famille, le chef d'établissement qui informait des hospitalisations voire des décès et qui demandait que l'AS rappelle, les services éducatifs partenaires eux aussi en « télétravail » qui souhaitaient échanger sur leurs inquiétudes....
Les horaires ont fini par ne plus exister, la frontière sphère privée/sphère professionnelle a disparu et des entretiens pourtant confidentiels se tenaient avec de jeunes enfants dans la pièce à coté.

Alors bien sur énormément de travail a été accompli :

- beaucoup d'appels réguliers ont été passés pour rassurer et encourager les élèves et leurs familles
- des aides financières ont été demandées auprès des gestionnaires des établissements pour financer les repas
- des conseils techniques ont été régulièrement apportés aux collègues professeurs
- des échanges réguliers avec les autres services sociaux ont eu lieu.

Mais il n'est pas question de se satisfaire de cela et encore moins de remplir d'obscurs tableaux statistiques pour attester de notre travail.
Non, ce qu'il faut c'est un véritable bilan social de cette période.
Pour les usagers d'abord en évaluant le coût social des mesures prises en urgence pour pallier aux insuffisances chroniques et anciennes des services de soin.
Pour les professionnels ensuite qui ont connu une situation de stress intense écartelés entre leur envie de mener à bien leurs missions et leur sentiment d'impuissance-puisque privée des outils pour agir.
Il n'est pas question de taire la souffrance générée par les mois que nous venons de vivre car cette souffrance sera le terreau d'une nécessaire et urgente réflexion critique.

Albine CAILLIÉ

Retour d'expériences dans la Somme

Dans la Somme, dès l'annonce du confinement, les assistantes sociales scolaires ont réalisé deux kits de soutien à l'attention des élèves et des parents : « le kit de l'élève confiné » et « le kit de soutien pour les parents ». Des conseils pour gérer le stress, des numéros utiles comme le 119 et le 3919 (numéro d'appel pour les violences conjugales), les contacts des partenaires présents sur les secteurs , des propositions d'entretien en visio ont également été donc adressés aux jeunes, aux parents d'élèves et mis en ligne sur l'ENT. Plusieurs familles et jeunes se trouvant en difficulté ont répondu à l'appel.
De nombreux parents nous ont contactés parce qu'ils se sentaient dépassés par l'organisation dans la prise en charge des devoirs.

D'autre part, le confinement et la promiscuité en appartement HLM ont généré des sentiments d'enfermement, d'isolement et des conflits familiaux sont apparus. Les familles ont été contactées régulièrement dans le cadre d'un accompagnement à distance, l'objectif étant de les soutenir et les aider à prendre contact avec les partenaires mobilisés sur le terrain pendant la période de confinement. Il nous a fallu intervenir autrement mais surtout tenir bon dans la durée.

Où qu'ils soient : au service des élèves, des étudiants et/ou des personnels, que ce soit en secteur rural et/ou urbain, les personnels sociaux de l'éducation nationale n'ont pas baissé la garde pendant toute la période de confinement. Pour les assistant.e.s de service social de l'Education Nationale le travail social a continué en distanciel et/ou en présentiel selon les services dans lesquels ils interviennent. Ces services ont eu à intervenir différemment certes mais quotidiennement en ayant à déployer une énergie considérable au regard des situations qui se présentaient et qu'il a fallu gérer.

Les témoignages des collègues qui ont eu à intervenir sont le reflet « de l'arbre qui cache la fôret » :
"Avec les professeurs, les chefs d'établissements, les conseillers principaux d'éducation, les psychologues de l'EN, on a porté une vigilance particulière pour les élèves dont nous avions perdu la trace depuis la fermeture des collèges.
Toutes les familles pouvant rencontrer des difficultés ont été appelées et soutenues. On sait ce qu'il peut se passer et on imagine le pire pendant le confinement.
On ne peut pas savoir ce qu'il se passe derrière les portes fermées", explique une assistante sociale du SSFE .

Parfois, les difficultés ont été plus prégnantes et les actions des équipes éducatives ne se sont pas limitées à la prévention et aux conseils, les interventions ont été plus spécifiques :
« On était très inquiets pour une jeune fille qui était déjà très fragile avant le confinement. On n'arrivait pas à la joindre. Nous avons pu la localiser et en accord avec la maman j'ai immédiatement appelé l'équipe mobile du centre hospitalier. Elle a finalement été orientée vers les urgences psychiatriques" explique une collègue.
« Ici, c'est une information préoccupante qui a été réalisée par l'AS du SSFE dans le cadre de la protection de l'enfance » décline une autre collègue restée mobilisée pendant la période de confinement.
Il n'est plus à démontrer que les assistantes du SSFE sont un maillon essentiel de la protection de l'enfance aux sein des équipes éducatives des EPLE.

D'autres difficultés sont apparues. Ainsi, placés en chômage partiel et/ou se retrouvant sans activité professionnelle à cause des mesures de confinement, les parents nous ont sollicité. Il nous a fallu intervenir rapidement afin que les familles puissent avoir accès aux aides d'urgence et pouvoir acheter les produits de première nécessité.

Nous n'avons pas lâché celles et ceux que nous accompagnons au quotidien lorsque nous sommes sur le terrain, le confinement a même quelques fois permis de resserrer le lien entre les jeunes et les professionnels du SSFE qui ont communiqué par le biais des messageries et /ou par échanges téléphoniques.

Cette période de confinement a mis en exergue les besoins en terme d'interventions sociales mises au service des publics que nous accompagnons.
Il n'est pas inutile de rappeler à nos dirigeants et au ministre de l'Education nationale la place importante que nous occupons au regard de nos compétences et de nos spécificités.
Si nous avons pris bonne note des messages envoyés à nos services par monsieur Blanquer au travers des vidéos dont nous avons été destinataires nous ne saurions nous en contenter. Il nous faut maintenant des actes concrets : des créations de postes en nombre sur le second degré qui permettront de couvrir collèges et lycées, au service social des étudiants, aux service social des personnels et la création d'un service social en faveur des élèves dans le 1er degré sans redéploiement !

Guillemette QUIQUEMPOIS

Coup de sang : *Le jour où tout a changé*

On n'oubliera jamais ce 17 mars 2020, jour où notre pays s'est mis à l'arrêt, jour où nous avons dû abandonner nos habitudes et en adopter d'autres. le jour où le monde a changé, le jour où mon monde a changé..

Non non, je ne vais pas parler de virus, ni de compassion pour les délaissés, pour les familles que je suivais habituellement... non, pour une fois je vais parler du jour où je me suis senti abandonné, laissé a moi même dans la gestion de mes situations déjà difficiles avant la pandemie,
Aucun info, aucune aide, aucun moyen.

Ah oui, on en a beaucoup parlé de l'Éducation Nationale, mais que sur le volant pédagogique, montrant ainsi une nouvelle fois a quel point la deconnexion peut être grande entre les politiques et le terrain.

Comme si les familles en grande difficultés s'inquiétait réellement de quelques jours sans classes, alors qu'elles n'avaient pas les moyens de nourrir leurs enfants. Comme si les élèves maltraités, avaient comme priorité les matières fondamentales alors qu'ils devaient rester confinés avec leurs bourreaux. Alors, c'est seul que j'ai continué mes suivis, seul que j'ai du rassurer les élèves et les familles pendant toute cette période..

J'ai rassuré, j'ai conseillé, j'ai signalé, j'ai utilisé mes propres moyens pour trouver les meilleures façons de faire ce travail d'accompagnement que j'aime tant, car bien évidemment en tant que dernière roue du carrosse il n'a jamais été utile de nous fournir de téléphone pro, d'ordi portable...

Arrive cette petite vidéo, tournée à la hâte et diffusée aux assistants sociaux en catimini, pour nous dire à quel point on était important dans cette institution. Oui dans cette même institution qui ne nous citait quasiment plus dans ses textes, dans ses dispositifs, dans ses primes, comme pour nous promettre une disparition programmée...
Puis quelques mots dans les médias sur les assistants sociaux... Des mots qui auraient été flatteurs si ces mots avaient été en concordance avec ce que nous étions sensés faire.
On est donc resté entre travailleurs sociaux pour faire au mieux comme d'habitude sans moyen.
J'ai bossé sans respecter mes horaires, me levant tous les matins comme si j'allais au bureau, ouvrant mes mails pro pour organiser ma journée, travaillant le week end et pendant les vacances scolaires comme s'il n'y avait plus aucune limite entre vie professionnelle et vie privée. la vie a reprend doucement... les établissements accueillent progressivement les élèves.
Mais pour nous rien ne change.
Nous n'avons toujours aucun moyens dignes de ce nom pour remplir nos missions.
Nous avons été présents, nous avons été en première lignes pour ces enfants maltraités, pour ces familles en grandes difficultés, nous ces mêmes assistants sociaux qui nous sommes battus pendant des années pour n'obtenir qu'une catégorie A ridicule.
Nous avons été en première ligne, alors qu'on nous refuse le niveau licence pourtant acquis pour les nouveaux diplômes.
Oui, nous avons travaillé de manière exemplaire mais ça, nos politiques ne l'admettrons jamais et ne feront que nous flatter sans jamais nous récompenser réellement.
"Le jour d'après ne sera jamais comme le jour d'avant" qu'il disait... et pourtant, pour nous, rien ne changera : aucun moyen, des critiques incessantes sur notre façon de travailler jamais assez rapide, jamais assez efficace, comme si on avait les moyens de changer les choses comme par magie.
Finalement ce confinement n'aura servi qu'à me renforcer dans l'idée que j'aime ce métier qui ne sera jamais compris par mon institution. Et que, plus que jamais, mon travail est primordial.
J'aurais juste aimé que l'on s'en souvienne quand arrivera l'heure des primes et des revalorisations !

David MARCINKOWSKI

CONFINEMENT ET PERTE DES LIBERTÉS

Il faut s'interroger !

La crise sanitaire liée à l'apparition du COVID 19 en Chine, en janvier 2019 a imposé à l'ensemble de la population française la décision du confinement.
Cette mesure de confinement prise par le Président Macron à compter du 17 Mars 2020 à 12 heures a été suivie par l'état d'urgence sanitaire inscrit au JO du 24 mars 2020.

Le confinement imposé par cette loi d'urgence a désigné l'ensemble des restrictions de contacts humains et de déplacements définies au niveau national et local. Le confinement national formant le stade 3 de la lutte contre la pandémie COVID19 implique la restriction des déplacements «au strict nécessaire».

En moins d'une semaine, la population résidant sur le sol français a vu ses déplacements réduits : n'étaient autorisés que les courses alimentaires, les soins et le travail quand le télétravail n'était pas possible, avec comme corollaire la pénalisation des infractions liées à cette règle.
Dès le 23 Mars 2020, le gouvernement éditait 25 ordonnances prises en application de la loi d'urgence N°2020-290.

Δ Les ordonnances

En moins d'une semaine, le gouvernement imposait sans consultation et en raison de l'état d'urgence des mesures sans que l'Assemblée nationale soit consultée sur les décisions prises.
Ces ordonnances devaient selon la loi prendre fin à l'issue de l'état d'urgence soit au plus tard le 23 mai 2020. Aujourd'hui elles sont encore en vigueur....
L'analyse des ordonnances ne sera pas exhaustive mais nous ne pouvons que constater que tous les domaines et tous les ministères sont concernés.
Le droit du travail est changé, les différentes juridictions civiles et pénales sont bouleversées. Le ministère de la transition écologique est concerné par plusieurs ordonnances comme celui du ministère de l'économie et des finances. Le ministère des solidarités et de la santé est touché par les ordonnances.
En dehors du télétravail qui nous a été imposé en tant que professionnels du social, ces différentes ordonnances viennent percuter nos pratiques professionnelles.
Par exemple : les gardes à vue et les audiences sont dématérialisées. Les délais maximums de placement en détention provisoire et d'assignation à résidence sont prolongés. Les délais de traitement des demandes de mise en liberté des personnes détenues à titre provisoire sont allongés. Une ordonnance permet aux juridictions pour enfants de prolonger des délais de mesure éducative.
Les capacités d'accueil des assistantes maternelles sont augmentées au prétexte d'accueillir plus d'enfants de soignants.

Au niveau du ministère des solidarités, plusieurs ordonnances sont prises : comme celle relative à la prolongation des droits sociaux (situation de handicap, personnes en situation de pauvreté)
Au niveau du ministère de l'intérieur, une ordonnance fait part de la prolongation de la durée du droit de séjour.

Ces mesures parfois attentatoires aux libertés peuvent dans leur ensemble apparaître comme légitimes au regard de la crise sanitaire. L'état de droit n'en reste pas moins gravement malmené.
Le confinement s'impose à coup d'ordonnances sans que l'action gouvernementale soit réellement discutée. Il semble également y avoir un effet de surenchère de certains maires qui s'évertuent à imposer toujours plus de mesures.

Ces ordonnances imposent la mise en retrait du pouvoir législatif accordé au pouvoir exécutif. Pour l'instant, l'Assemblée Nationale semble avoir donné un blanc-seing au gouvernement. La mission de contrôle de l'Assemblée Nationale est amoindrie, puisque cette dernière ne s'est dotée que d'une simple mission d'information dont tous les rapporteurs sont députés de la majorité !!
Une loi organique d'urgence a été votée spécialement pour suspendre jusqu'au 30 juin l'ensemble des délais applicables aux questions prioritaires de constitutionnalité. Le conseil constitutionnel a donc entériné de facto son propre avis et s'est muselé de lui-même.
Le conseil constitutionnel a quand même constaté qu'une disposition de la Constitution n'avait pas été respectée dans l'adoption d'une loi organique, mais de manière surprenante, il a estimé que « compte tenu des circonstances particulières de l'espèce » ce n'était pas grave.

Δ A l'épreuve du confinement

Quand on parle de confinement d'une personne, on parle habituellement d'un prisonnier ou d'un malade.
Le premier est confiné dans une cellule, le second dans une chambre d'hôpital.

Dans ce sens, le confinement est synonyme d'isolement car la personne confinée ne sort pas de l'endroit où elle se trouve soit pour protéger les autres, soit pour la soigner.
Or là le confinement s'est imposé même aux personnes non touchées par le Covid avec comme conséquence la perte de libertés individuelles essentielles aux bien- être social : Perte des libertés publiques (rassemblements, marchés, rencontres amicales, concerts, visites de musées etc.)

Cette réduction de l'espace de vie privée et publique a imposé de fait des attentions, des relations différentes au sein même des familles. Il n'est pas étonnant qu'en privant de sorties l'ensemble des personnes, le nombre de comportements violents inadaptés aient été en augmentation.
Les pertes économiques également peuvent alors être considérées comme des violences supplémentaires exercées souvent sur des personnes déjà fragilisées sur ce plan-là.
Les personnes les plus démunies ont été totalement oubliées, les considérations budgétaires ont prédominé les droits fondamentaux. L'état d'urgence sanitaire exacerbe les difficultés des plus précaires, qui sont encore plus exposés au risque de contamination, la fermeture des lieux d'accueil a plongé des centaines de personnes dans une plus grande détresse. Une fois de plus ce sont les travailleurs sociaux et les collectivités territoriales qui apportent des réponses.

Le confinement a mis en exergue les inégalités sociales. Ces inégalités deviennent aussi plus imperceptibles et pernicieuses sous l'effet du confinement. La fermeture des cantines scolaires prive beaucoup d'enfants de leur seul repas équilibré quotidien.

Le droit à l'éducation et l'accès aux soins sont parfois rendus impossibles du fait du confinement. La fracture numérique a des conséquences sur le travail, les études et les loisirs.

Alors ne s'agissait-il pas plutôt d'un enfermement ?

L'enfermement est alors plus à situer du côté de la rupture de liens. Ici l'enfermement ne ressort pas d'un choix, s'enfermer est le fait d'une contrainte. Autrement dit, on est enfermé quand on n'a pas le choix et qu'on ne peut rien en dire. L'enfermement s'impose au sujet. N'est- ce pas ce que nous avons vécu ?

Sur le plan psychique, que ce soit pour les adultes, les adolescents ou les enfants que nous accompagnons, nous savons que le rapport à l'autre et aux relations sociales sont des interactions nécessaires pour se construire. « L'objet tiers occupe une place centrale dans la construction de notre unité physique et de nos forces de cohésion mentale. Car si le miroir nous donne l'image d'une unité et d'une cohésion, cela ne se fait pas tout seul… Cela implique l'autre qui nous voit et nous regarde » selon P. DUVERGER pédopsychiatre.

La capacité d'un adolescent ou d'un adulte à ne pas s'enfermer est révélatrice de sa qualité intérieure, un témoin de la vitalité de sa vie psychique. Capacité d'être autonome sans être seul et, si solitude il y a, que cette dernière soit créatrice. Ce que nous avons vécu tous en terme d'isolement, de manque d'activité et de perte de relations sociales peut être vécu pour certains comme des altérations psychiques et comportementales importantes.

Le confinement, pour la préservation des relations sociales et de la communauté, devait prendre fin le plus rapidement possible. Bien sûr, la protection sanitaire et la sécurité de tous doit rester une priorité.

Il est indispensable de réaffirmer et d'accroître les compétences des services publics, en particulier locaux. Il ne doit pas y avoir de territoire éloigné des services publics.
Comment en tant que travailleur social au sein des universités ou de l'institution scolaire, pouvons-nous sereinement poursuivre notre travail, si l'état d'urgence sanitaire se poursuit au-delà des dates indiquées et si surtout l'abrogation des ordonnances ne se fait pas ?
Nous avons prouvé tout au long du confinement notre capacité à pouvoir accompagner les personnes, en entrant avec eux en contact certes de manières différentes, mais en essayant au maximum de préserver, maintenir, protéger leurs droits. Maintenir l'aide alimentaire vitale, protéger les femmes et les enfants des violences familiales.

Nous avons pu mettre en exergue notre capacité à travailler en réseau , à maintenir les solidarités au maximum et à maintenir les accès aux droits primordiaux. Par contre, nous devrons nous opposer systématiquement au traçage Covid 19, à tout ce qui fait perdre des libertés fondamentales et à empiéter chaque jour un peu plus sur notre vie privée. Des chercheurs en informatique ont interpellé le gouvernement et ont mis en ligne une pétition pour s'opposer à tout traçage de la population. Il est inscrit dans la constitution le droit à l'éducation pour tous : alors faisons en sorte que les bourses soient allouées sans passage numérique à tous ceux qui en ont besoin pour poursuivre leur scolarité (que le N-1 soit supprimé), que toutes les situations nouvelles soit acceptées avec une déclaration sur l'honneur des parents.

Nous demandons le recrutement massif d'assistantes sociales dans l'Education Nationale et les universités.
Nous réaffirmons la nécessité d'un service public de qualité avec des fonctionnaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population garantissant l'accès aux droits pour tous et l'égalité de droits, afin de développer sur l'ensemble des secteurs d'intervention des assistants sociaux, la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Sylvie GACHENARD

LE MONDE D'APRÈS...

Vraiment un nouveau départ pour le travail social ?

Lors de cette période de confinement, particulière et inédite à plus d'un titre, beaucoup aura été dit sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « monde d'après ».
Le Président de la République lui-même a lancé les premières vagues : « le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant ».

Beaucoup de questions

Aujourd'hui, alors que la vie d'avant reprend peu à peu sa place, il convient de s'interroger : quelles conséquences pour le travail social ? Doit-on s'attendre à des évolutions substantielles de nos missions ou, tout du moins, de notre façon de travailler ? Va-t-on mener des entretiens à travers le prisme d'une caméra lorsqu'il sera mis en avant le gain de (attention, gros mots) productivité et les économies de charges ? Remplacer l'accès aux droits par l'intelligence artificiel en ligne?

Au contraire, cette période n'aura-t-elle pas démontré que le travail social était plus que jamais indispensable dans son essence même, la relation d'aide ? Que nos capacités d'adaptation habituellement déjà bien éprouvées, cette fois sursollicitées, suffisent à accompagner l'évolution de notre monde ?

S'il n'est pas possible de répondre à ces questions avec certitude avec si peu de recul et tant le vécu de la période diffère d'une assistante de service social à une autre, un point semble faire consensus : le post-confinement risque d'être terrible d'un point de vue social et les conséquences sur l'activité de nos services ne vont qu'amplifier la charge de travail déjà lourde. Petit tour d'horizon sur ce « monde d'après » qui se dessine...

Quelques certitudes... malheureusement

La réforme de l'assurance-chômage, dont la mise en œuvre du premier volet s'est faite au 1er novembre dernier comporte comme objectif majeur de « faire en sorte que le travail paye plus que l'inactivité » et de permettre une économie annuelle comprise entre « 1 et 1,3 milliards d'euros ».

On retrouve là deux piliers de la pensée néo-libérale, la guerre aux assistés et la baisse du coût du travail à tout prix.
Le second volet de cette réforme devait entrer en vigueur au 1er avril. Son report en septembre au motif de la crise sanitaire ne peut faire oublier les conséquences à venir pour les millions de chômeurs actuels et à venir : une baisse des allocations chômage et une durée d'indemnisation plus faible.
On mesure dès lors que la crise sanitaire va non seulement se doubler d'une crise économique mais surtout, à quel point la crise sociale sera violente et va faire basculer nombre de personnes dans une précarité sans nom, précarité avec laquelle nous, travailleurs sociaux, allons devoir composer chaque jour.

Sur le devant de la scène... et après ?

Lors de ce confinement, il fut aussi beaucoup question des violences intra-familiales. Violences faites aux femmes, maltraitances des enfants, les inquiétudes sur les conséquences de ce huis-clos forcé étaient fortes. Plusieurs articles de presse s'en sont fait l'écho, le Président de la République a même semblé découvrir le rôle des travailleurs sociaux, des clip télévisés de prévention ont été diffusés, peut-être allions-nous enfin prendre la mesure des besoins dans ce domaine.

Peine perdue, à peine le confinement levé, les signaux témoignent de l'oubli de cette politique sociale, voire de son mépris parfois stupéfiant : une prime qui tarde à arriver pour les agents qui sont restés mobilisés, toujours pas de moyens supplémentaires pour faire face à la hausse (pour ne pas dire l'explosion) du nombre de signalements, des services sociaux déjà débordés qui n'ont pas la capacité d'absorber cette hausse, sans parler de la justice dont les délais sont incompatibles avec les besoins.

En parlant de délais, impossible de ne pas évoquer la publication d'un décret le 27 mai dernier au sujet des violences faites aux femmes et qui témoigne au mieux d'un amateurisme certain, au pire d'un cynisme effroyable.

Ce décret vise à préciser les conditions en terme de délais de prononcés de décision du juge aux affaires familiales en matière d'ordonnance de protection dans le cadre de la loi du 28 décembre 2019.

Las, à défaut de préciser concrètement les délais, ce décret est un véritable recul puisque désormais, la victime devra, par voie d'huissier, signifier sa demande auprès du présumé coupable et en apporter la preuve au greffe du tribunal, le tout en...24 h !

Nonobstant le fait que les victimes sont souvent en situation de précarité et donc dans l'incapacité de pouvoir financer l'intervention d'un huissier, nonobstant les délais pour faire valoir ses droits d'aide juridictionnelle, ce décret vient mettre en péril toute possibilité d'ordonnance de protection rapide. Là encore, nous, travailleurs sociaux, devrons réussir à accompagner les personnes victimes de violences intra familiale avec ces nouvelles difficultés induites par ce décret.

Les violences policières .... là bas et ici

Enfin, le déconfinement est incontestablement marqué par l'irruption (enfin serait-on tenté de dire) de la question des violences policières et du racisme. Indépendamment de la situation mondiale et notamment aux Etats-Unis, il apparaît nécessaire de constater la façon dont en France, en 2020, ces questions sont traitées : le déni dans un premier temps, le cynisme dans un second temps.

Ainsi, après avoir tranquillement expliqué durant des mois qu'il n'y avait pas de violences policières, que les méthodes d'interpellation étaient parfaitement sécurisées et que c'était finalement la faute des casseurs et autres délinquants/manifestants, voilà que, sous la pression, le ministre de l'intérieur vient d'annoncer l'abandon de la technique d'étranglement trop dangereuse pour la remplacer par....les pistolets à impulsion électrique !

Reprenons ce rapide tour d'horizon non-exhaustif du monde d'après qui se dessine ces jours-ci : une politique économique toujours plus dure pour les exclus, une politique de lutte contre les violences intra familiales qui s'apparente davantage à une opération de communication et qui ne résiste pas à l'épreuve des faits, un déni couplé au cynisme au sujet des violences policières et plus largement des problèmes de racisme et de discrimination.

Et le travail social dans tout ça ?

A l'évidence, il continuera d'assurer ses missions. Toujours sans réels moyens supplémentaires, ni reconnaissance. Les travailleurs sociaux continueront de faire face à l'accroissement de la précarité, à l'explosion de la pauvreté, aux injonctions paradoxales issues des politiques publiques.

Concernant les modalités de travail, le travail à distance imposé par la période a mis en exergue la faiblesse de nos moyens (téléphone professionnel, ordinateur professionnel...) tout en rappelant notre grande capacité d'adaptation.

Si nous n'en doutions pas, il va falloir que les décideurs politiques retiennent les leçons : en période de crise, les travailleurs sociaux font partis des professionnels indispensables à la survie d'une société qui veut prendre en compte la dignité humaine. Il devient indispensable de ne pas s'en apercevoir qu'à ces occasions si réellement « le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant ».

Brice CASTEL

SURFEZ SUR LE WEB
https://snuasfp.fsu.fr/
Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité.
Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.

Syndicat National Unitaire des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique

SNUASFP FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Tél. : 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48
Directrice de publication : Nathalie HENNEQUIN
Impression : Imprimerie L. IMPRIME
93330 Neuilly-sur-Marne
Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE
Conception graphique : Jeanet MELEZAN
CPPAP : 1022 S 06656
Ont participé à cette revue :
Brice CASTEL - Albine CAILLIE - Nathalie ANDRIEUX
HENNEQUIN - Sylvie GACHENARD -
David MARCINKOWSKI - Guillemette QUIQUEMPOIS

Coordination nationale du travail social
En lutte pendant la crise sanitaire

1ères (le 21 mars), 2ndes, 3èmes… 8èmes rencontres nationales dématérialisées du travail social en lutte

« Nous, professionnel.les ou étudiant.es, syndiqué.es ou non, exerçant dans différents champs du social et médico-social et venant d'une vingtaine de départements, nous sommes réuni.es de manière dématérialisée à plusieurs reprises depuis le début du confinement lors des rencontres nationales du travail social en lutte… »
Les coordinations d'Ile de France, de Marseille, de Grenoble, de Rennes, de Lille, du Gard, Somme, Toulouse, l'Oise…

La prochaine rencontre toujours dématérialisée le 27 juin.

5 appels dont un des étudiant.es, 1 appel pétition, une plateforme revendicative, une adresse aux syndicats combattifs pour la création d'une caisse de grève du social et du médico-social…

2 meetings : le jeudi 23 avril pour écouter une étudiante, un collègue de l'insertion, de la pédopsychiatrie, et aussi de l'hébergement d'urgence ; le mercredi 6 mai où la parole était donnée à des collègues de la protection de l'enfance, du handicap, de la santé, du travail social en Belgique, au DAL et à une militante de l'une des nombreuses AG interpro de la coordination nationale : au programme, les conséquences des politiques sociales désastreuses augmentées par la situation de crise que nous traversons, mais surtout, quelle réponse, salarié.es et étudiant.es du social allons nous donner face à cela !

Des tee-shirts… les sites sur Facebook des collectifs : Commission-de-Mobilisation-du-Travail-Social-Ile-de-France, collectif travail social du 35, le social déchainé, Travail social de l'Oise…

Des rencontres « en présentiel » prévues le dernier week-end de septembre 2020
Un constat : « Malgré les préjugés nous sommes un secteur qui lutte ! »

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN

SANTÉ, SOCIAL!
MÊMES PROBLÈMES, MÊMES COMBATS!

Nous, professionnel.les ou étudiant.es, syndiqué.es ou non, exerçant dans différents champs du social et médico-social, nous sommes réuni.es de manière dématérialisée à plusieurs reprises depuis le début du confinement lors des rencontres nationales du travail social en lutte.

Nous nous sommes mobilisé.es, tout le long de la crise sanitaire, auprès des personnes que nous accompagnons souvent sans aucune protection sanitaire, preuve du mépris du gouvernement pour les personnes les plus fragilisées par le système et celles qui les accompagnent. Outre les nombreuses professions mobilisées en première ligne dans cette crise dans les domaines du transport, du nettoyage ou de la distribution, nous l'avons aussi été pour ce qui relève des soins, aux côtés des collègues des EHPAD et de la santé, qu'on ne peut d'ailleurs réduire à leur seule dimension curative. Alors que nous subissons les mêmes attaques, nos combats doivent être liés. En effet, nous faisons face à la même logique néolibérale qui a introduit et poussé à l'extrême la mise en concurrence, et dont l'objectif est de faire du soin et du social des secteurs lucratifs. Tarification à l'acte, « lean management », dérive gestionnaire, standardisation de nos pratiques, manque de moyens, salaires de misère sont notre quotidien et génèrent une véritable perte de sens.

Alors qu'un premier bilan désastreux de la gestion hospitalière est sans appel, nous constatons qu'aucun enseignement n'a été tiré par le gouvernement pour reconstruire un système de santé et de solidarité plus juste. Bien au contraire, l'Etat d'urgence sanitaire permet au patronat d'amplifier sa casse systématique du droit du travail et de toutes les solidarités : accélération du virage numérique (appel à projet Structures 3.0), marchandisation par les contrats à impact social (création de l'outil VALOR'ESS) et la tarification à l'acte. La santé et le social ne sont pas des marchandises au détriment des vies humaines !

Nous réaffirmons que le monde doit être radicalement différent de celui que nous connaissons. Quant au « plan Ségur », aucune illusion à avoir sur leurs pseudo-négociations dont notre secteur est d'ailleurs absent. Comptons sur nos forces collectives ! Nous devons élargir les revendications de l'hôpital public à l'ensemble des professionnel.les du médical, du social et du médico-social, et plus largement à tou.tes les salarié.es, étudiant.es et privé.es d'emploi qui ont été percuté.es par la gestion catastrophique de cette crise sanitaire. Nous voulons construire un monde solidaire, juste et égalitaire.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL À :

- CONSTRUIRE DES CADRES D'AUTO-ORGANISATION REGROUPANT DIFFÉRENTS SECTEURS (SANTÉ, SOCIAL, ÉDUC NAT, INDUSTRIE…)
- PARTICIPER À L'ENSEMBLE DES INITIATIVES DE SOUTIEN AUX HOSPITALIER.ES PRISES LOCALEMENT
- FAIRE GRÈVE, MANIFESTER LE 16 JUIN ET PARTICIPER ACTIVEMENT À LA FORMATION DE CORTÈGES DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

NOUS REVENDIQUONS :

- Des augmentations de salaires et des embauches pérennes, urgentes et massives
- Des moyens budgétaires correspondant aux besoins de la population
- La création d'un véritable service public de santé au sens large (hôpitaux, clinique, EHPAD, structures sociales et médico-social, centre de formation, industrie pharmaceutique…)

Bulletin d'adhésion

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.org

Bulletin d'adhésion 2019-2020

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
Grade _____ Echel. _____ Indice _____ MAIL : _____
Situation administrative :
Titulaire ☐ Disponibilité ☐ Détaché(e) ☐ Temps partiel _____%
Stagiaire ☐ Contractuel(le) ☐ Retraité(e) ☐

⚠ Vous avez le choix de recevoir la revue POUR de la FSU, par voie dématérialisée ou postale
Merci de cocher l'option choisie : VOIE DEMATERIALISEE ☐ VOIE POSTALE ☐

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Fonction Publique : Etat ☐ Territoriale ☐ Hospitalière ☐
☐ Education Nationale ☐ Armées ☐ Autres ……
Service d'affectation _____ Académie _____
Ville d'exercice _____

J'accepte de fournir au SNUASFP–FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et j'autorise à ce titre figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNUASFP FSU.

Tableau des cotisations 2019-2020

Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel
365	105	35,7	495	130	51	650	200	68
375	110	37,4	500	133	52,7	661	200	68
386	115	39,1	510	133	52,7	674	205	69,7
387	115	39,1	517	133	52,7			
401	120	40,8	519	133	52,7	Stagiaires - Contractuelles : 25 €		
407	120	40,8	524	160	54,4			
411	125	42,5	533	165	56,1	Retraités : 110 €		
417	125	42,5	536	165	56,1	*Temps partiel : (Cotisation x temps partiel (%)*		
419	125	42,5	537	165	56,1			
424	125	42,5	539	165	56,1			
427	130	44,2	549	170	57,8			
436	135	45,9	556	175	59,5			
438	135	45,9	569	180	61,2			
444	135	45,9	572	180	61,2	*Les cotisations ainsi calculées ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant.*		
448	135	45,9	573	180	61,2			
453	140	47,6	578	180	61,2			
458	140	47,6	590	185	62,9			
464	140	47,6	591	185	62,9			
470	145	49,3	597	185	62,9			
474	145	49,3	606	190	64,6			
481	150	51	608	190	64,6			
487	150	51	621	195	66,3			
491	150	51	632	195	66,3			

☐ REGLEMENT PAR CHEQUE
Nombres de chèques ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Montant réglé : ……

☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :
de 3 à 5 mensualités selon la date d'arrivée !

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
à compléter

Nom et prénom
……
Adresse ……
……

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

Code international identification de votre banque – BIC

A envoyer accompagné d'un RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à : SNUASFP FSU – 104 rue Romain Rolland 93260 Les LILAS

Le……
Signature

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.

Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Education, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire **l'Autonome de Solidarité Laïque**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.

MAIF
assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. **L'ASL**- Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.